(Zuid-)Limburg tussen Oost en West

Maand van de geschiedenis, oktober 2020

Kees Schaapveld

Verdrag van Verdun, 843

Oost, West en Midden

Hertogdom Limburg

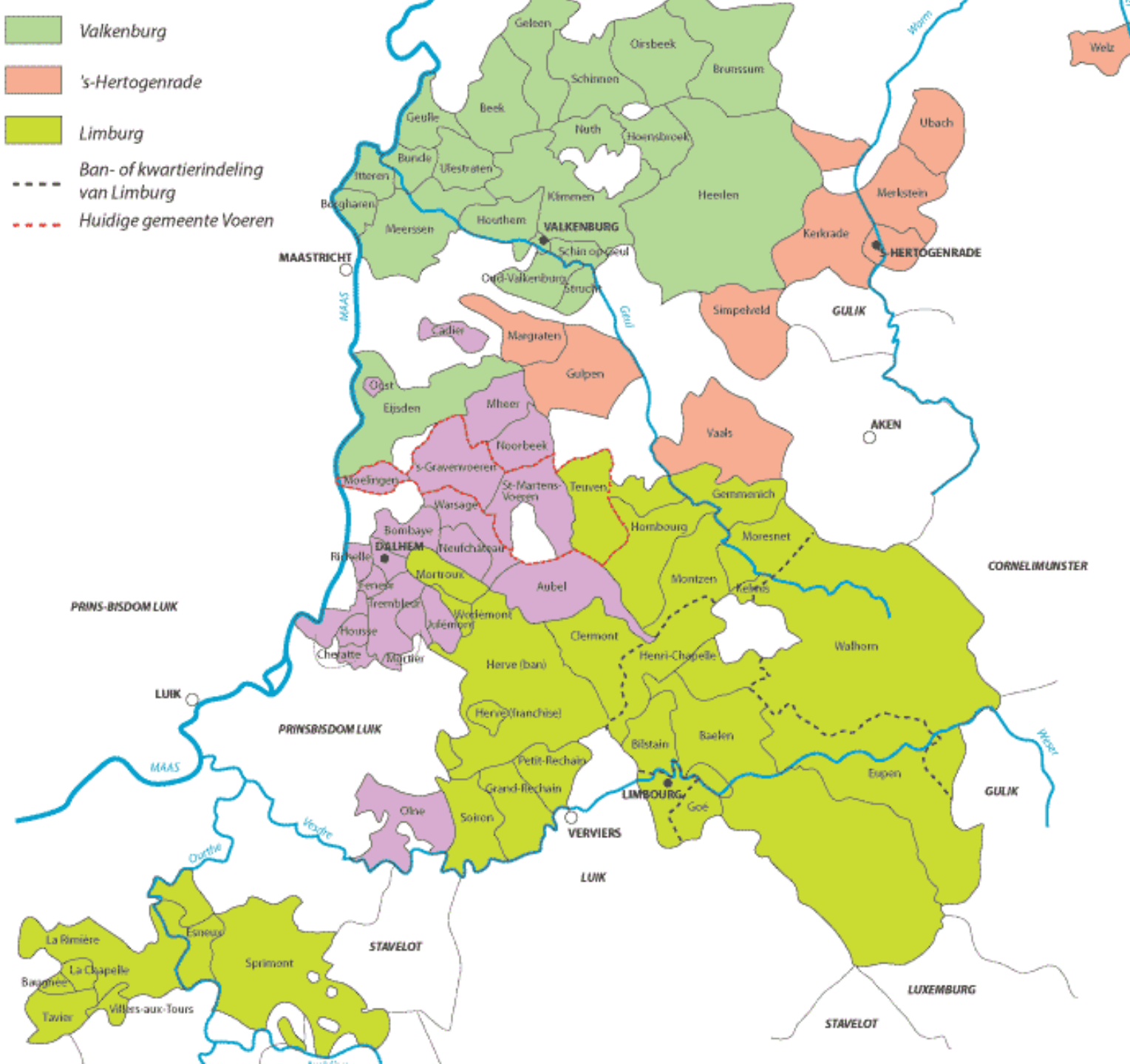

Slag bij Woeringen 1288

(uit de codex Manesse 1300-1340,
bewaard in Heidelberg)

Brabant wordt deel van het Bourgondische Rijk 1406

Het Bourgondische Rijk onder Karel de Stoute († 1477)

Maria van Bourgondië

(1457 – 1482)

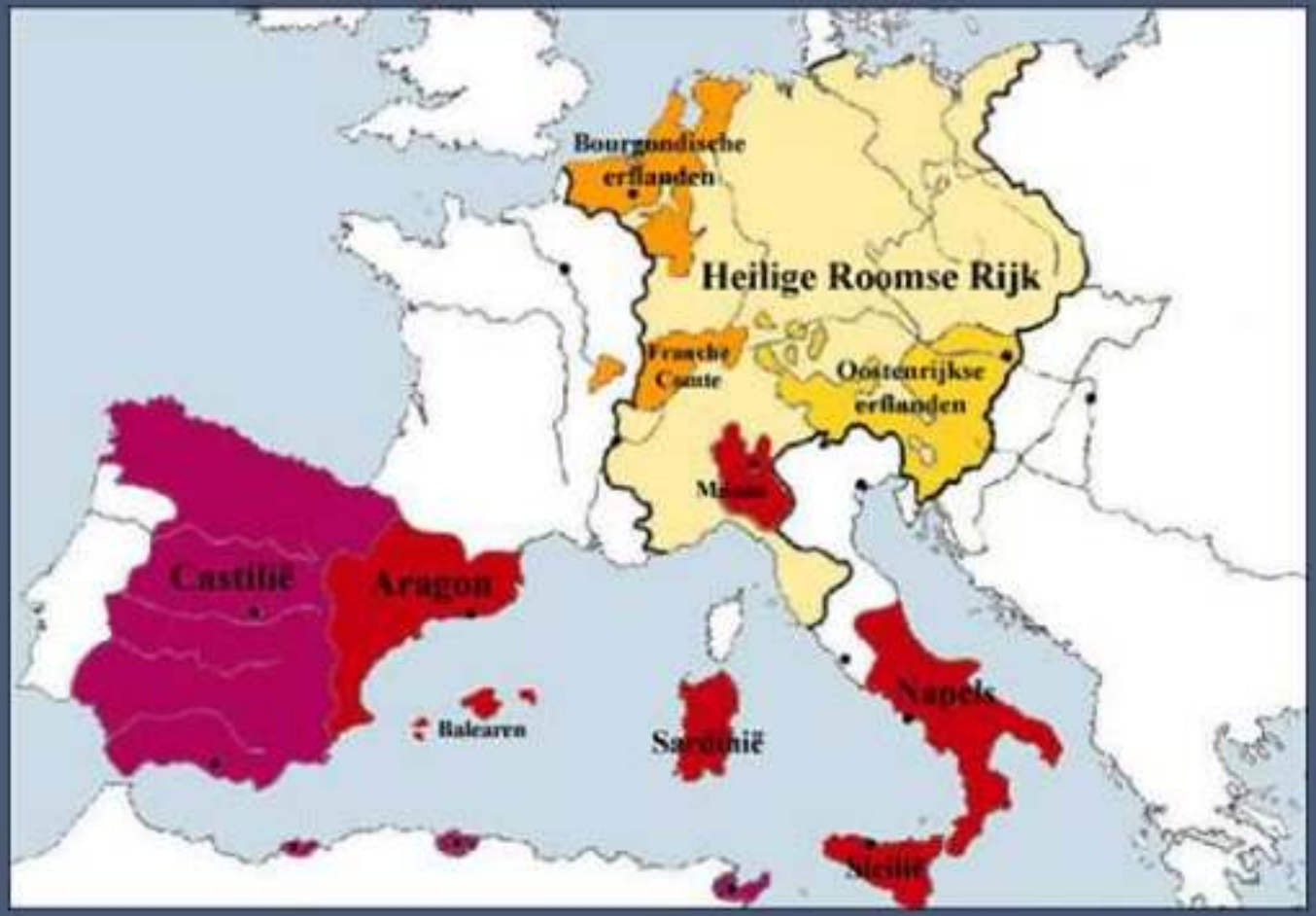
Bourgondische
erflanden
Heilige Roomse Rijk
Franche
Comte
Oostenrijkse
erflanden
Castilië
Aragon
Napels
Balearen
Sardinië

80-jarige oorlog

Inname van Maastricht door Frederik Hendrik 1632

De Spaanse en Staatse Nederlanden na 1632

Partagetraktaat 1661

Lodewijk XIV, 1638-1715

4 Franse invallen/bezettingen

- ‘Hollandse’ Oorlog, 1672-1678
- Negenjarige Oorlog, 1688-1697
- Spaanse Successieoorlog, 1702-1713
- Oostenrijkse Successieoorlog, 1740-1748

Rampjaar 1672

Johannes van Wijckersloot

Rijksmuseum Amsterdam

Negenjarige Oorlog

Margraten in brand gestoken

18 augustus 1690

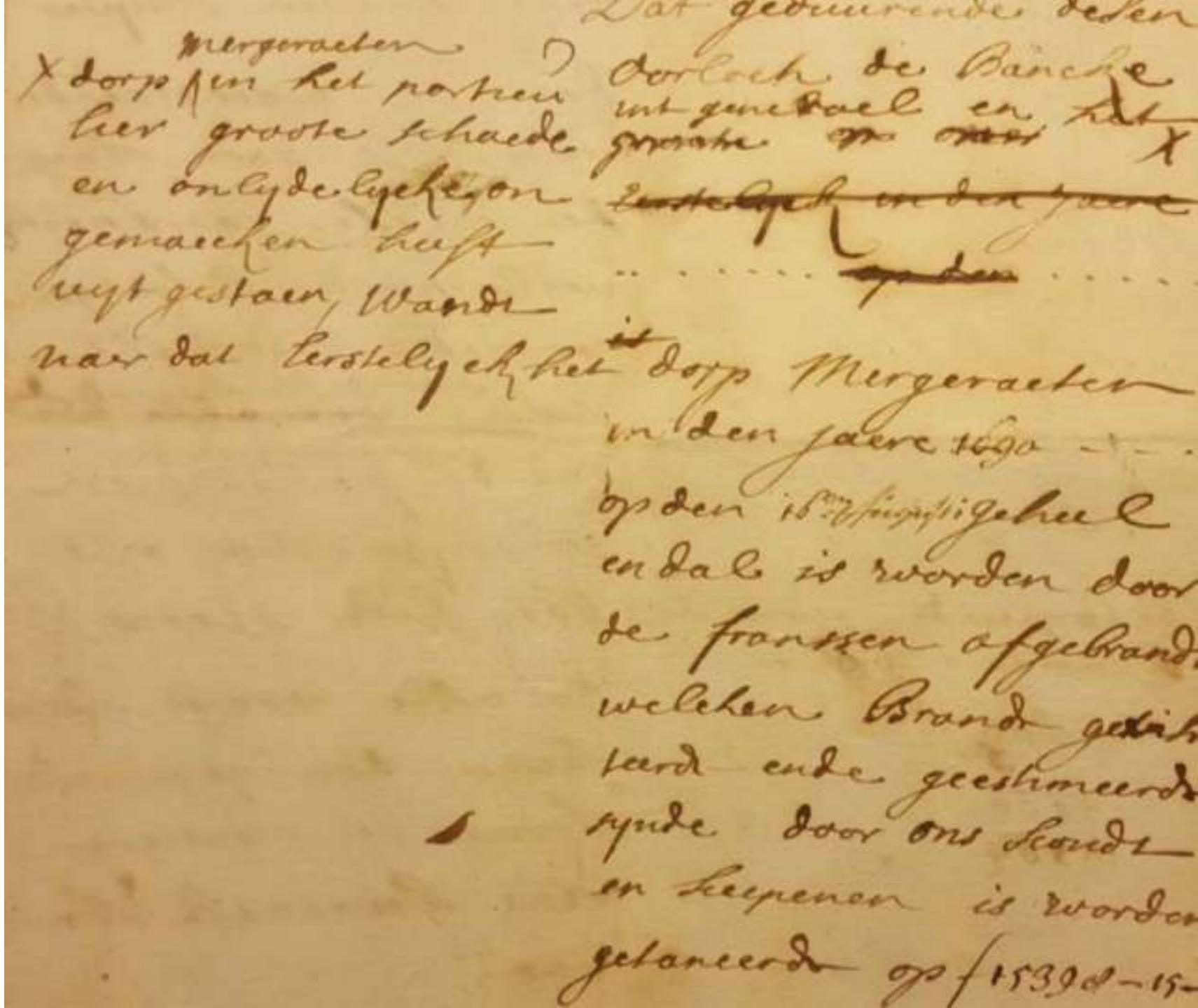
Dat gedurende desen
Oorloch de Bancke
int generael en het
~~grootste~~ ~~op~~ ~~over~~ X
~~Eerstelyck in den jaere~~
~~op den~~
X dorp Mergeraeten in het portieu
hier groote schaede
en onlydelycke on
gemaecken heeft
uyt gestaen, Wandt
naer dat Eerstelyck het ~~is~~ dorp Mergeraeten
in den jaere 1690
op den 16en Augustigeheel
en dal is worden door
de franssen afgebrandt
welcken Brandt gedis
teerd ende geestimeerd
synde door ons Scoudt
en Scepenen is worden
getaneerd op f 15398-15-

Negenjarige Oorlog, 1688-1697

sauvegarde van Lodewijk XIV voor het Staatse Land van Valkenburg, 1694

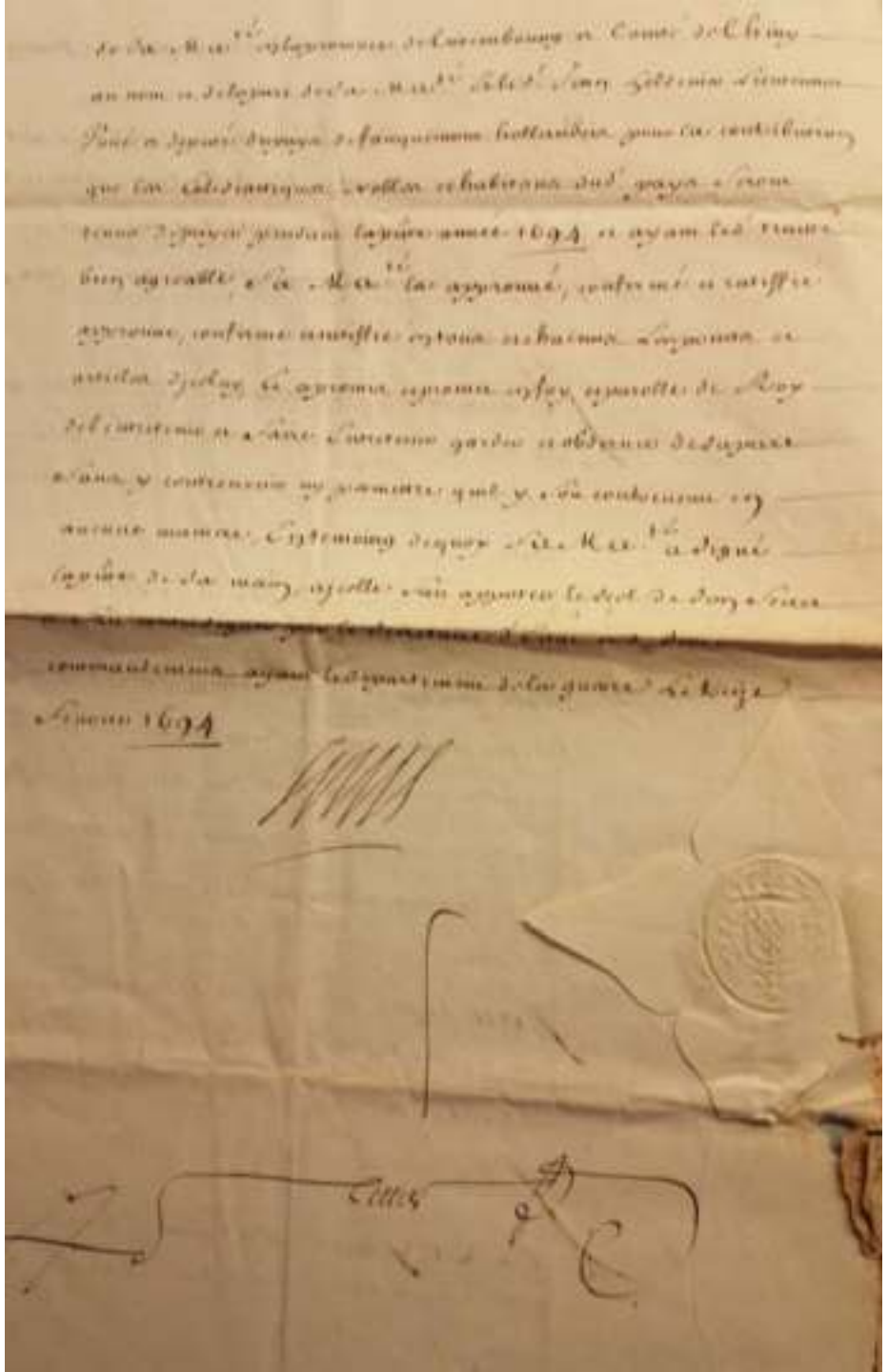

Negenjarige Oorlog

Duitse heerlijkheden neutraal

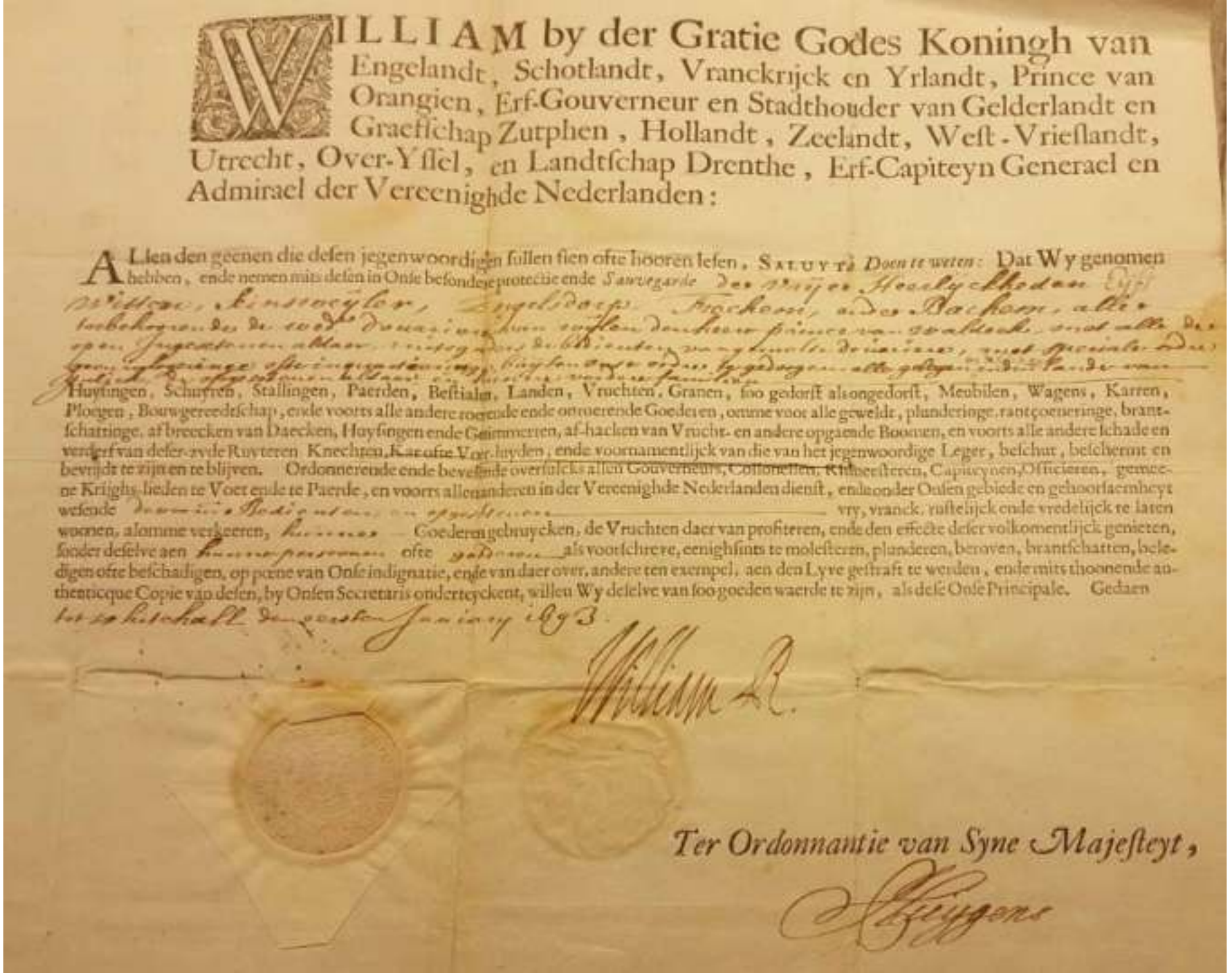

WILLIAM by der Gratie Godes Koningh van Engelandt, Schotlandt, Vranckrijck en Yrlandt, Prince van Orangien, Erf-Gouverneur en Stadthouder van Gelderlandt en Graefschap Zutphen, Hollandt, Zeelandt, West-Vrieslandt, Utrecht, Over-Yssel, en Landtschap Drenthe, Erf-Capiteyn Generael en Admirael der Vereenighde Nederlanden:

ALlen den geenen die desen jegenwoordigen sullen sien ofte hooren lesen, SALUYT: *Doen te weten:* Dat Wy genomen hebben, ende nemen mits desen in Onse besondere protectie ende *Sauvegarde* [illegible]

Huysingen, Schuyren, Stallingen, Paerden, Bestialen, Landen, Vruchten, Granen, soo gedorst als ongedorst, Meubilen, Wagens, Karren, Ploegen, Bouwgereedtschap, ende voorts alle andere roerende ende onroerende Goederen, omme voor alle geweldt, plunderinge, rantçoeneringe, brantschattinge, afbreecken van Daecken, Huysingen ende Getimmerten, af-hacken van Vrucht- en andere opgaende Boomen, en voorts alle andere schade en verderf van deser-zyde Ruyteren Knechten, Kar ofte Voer-huyden, ende voornamentlijck van die van het jegenwoordige Leger, beschut, beschermt en bevrijdt te zijn en te blijven. Ordonnerende ende bevelende oversulcks allen Gouverneurs, Collonellen, Ritmeesteren, Capiteynen, Officieren, gemeene Krijghs-lieden te Voet ende te Paerde, en voorts allen anderen in der Vereenighde Nederlanden dienst, ende onder Onsen gebiede en gehoorsaemheyt wesende [illegible] vry, vranck, rustelijck ende vredelijck te laten woonen, alomme verkeeren, [illegible] Goederen gebruycken, de Vruchten daer van profiteren, ende den effecte deser volkomentlijck genieten, sonder deselve aen [illegible] ofte [illegible] als voorschreve, eenighsints te molesteren, plunderen, beroven, brantschatten, beledigen ofte beschadigen, op pœne van Onse indignatie, ende van daer over, andere ten exempel, aen den Lyve gestraft te werden, ende mits thoonende authenticque Copie van desen, by Onsen Secretaris onderteyckent, willen Wy deselve van soo goeden waerde te zijn, als dese Onse Principale. Gedaen [illegible] 1693.

William R.

Ter Ordonnantie van Syne Majesteyt,

Huygens

Spaanse Successieoorlog, 1702-1713

Franse sauvegarde voor de Staatse Landen van Overmaas, 1712

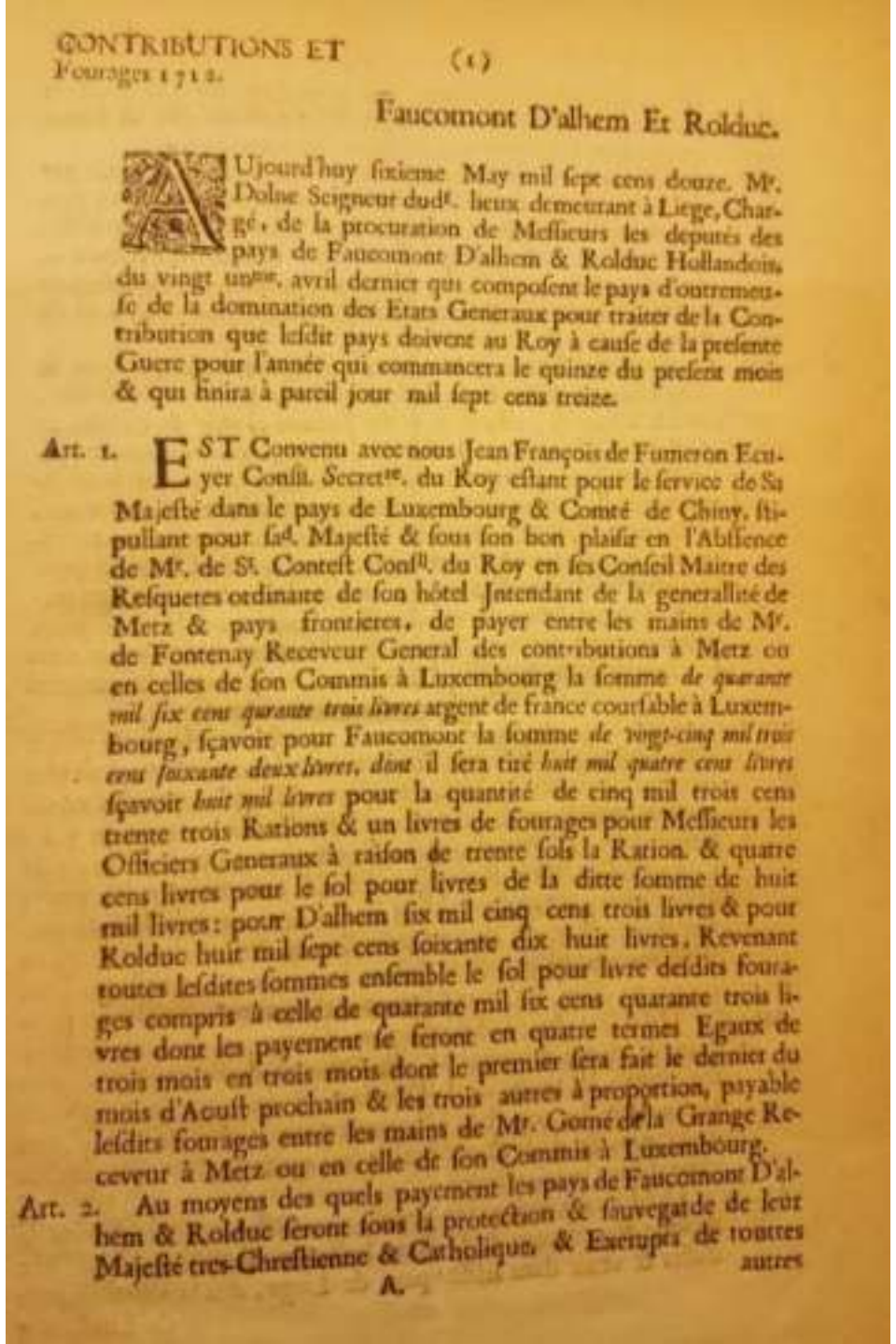

CONTRIBUTIONS ET
Fourages 1712. (1)

Faucomont D'alhem Et Rolduc.

AUjourd'huy sixieme May mil sept cens douze. Mr. Dolne Seigneur dudt. lieux demeurant à Liege, Chargé, de la procuration de Messieurs les deputés des pays de Faucomont D'alhem & Rolduc Hollandois, du vingt unme. avril dernier qui composent le pays d'outremeuse de la domination des Etats Generaux pour traiter de la Contribution que lesdit pays doivent au Roy à cause de la presente Guerre pour l'année qui commancera le quinze du present mois & qui finira à pareil jour mil sept cens treize.

Art. 1. EST Convenu avec nous Jean François de Fumeron Ecuyer Consit. Secretre. du Roy estant pour le service de Sa Majesté dans le pays de Luxembourg & Comté de Chiny, stipullant pour sad. Majesté & sous son bon plaisir en l'Absence de Mr. de St. Contest Consll. du Roy en ses Conseil Maitre des Resquetes ordinaire de son hôtel Intendant de la generalité de Metz & pays frontieres, de payer entre les mains de Mr. de Fontenay Receveur General des contributions à Metz ou en celles de son Commis à Luxembourg la somme *de quarante mil six cens quarante trois livres* argent de france courtable à Luxembourg, sçavoir pour Faucomont la somme *de vingt-cinq mil trois cens soixante deux livres, dont* il sera tiré *huit mil quatre cens livres sçavoir huit mil livres* pour la quantité de cinq mil trois cens trente trois Rations & un livres de fourages pour Messieurs les Officiers Generaux à raison de trente sols la Ration. & quatre cens livres pour le sol pour livres de la ditte somme de huit mil livres: pour D'alhem six mil cinq cens trois livres & pour Rolduc huit mil sept cens soixante dix huit livres, Revenant toutes lesdites sommes ensemble le sol pour livre desdits fourages compris à celle de quarante mil six cens quarante trois livres dont les payement se feront en quatre termes Egaux de trois mois en trois mois dont le premier sera fait le dernier du mois d'Aoust prochain & les trois autres à proportion, payable lesdits fourages entre les mains de Mr. Gomé de la Grange Receveur à Metz ou en celle de son Commis à Luxembourg.

Art. 2. Au moyens des quels payement les pays de Faucomont D'alhem & Rolduc seront sous la protection & sauvegarde de leur Majesté tres-Chrestienne & Catholique, & Exempts de toutes autres

A.

Oostenrijkse Successieoorlog, 1740-1748

Bevel tot opgave van bezit, 1748

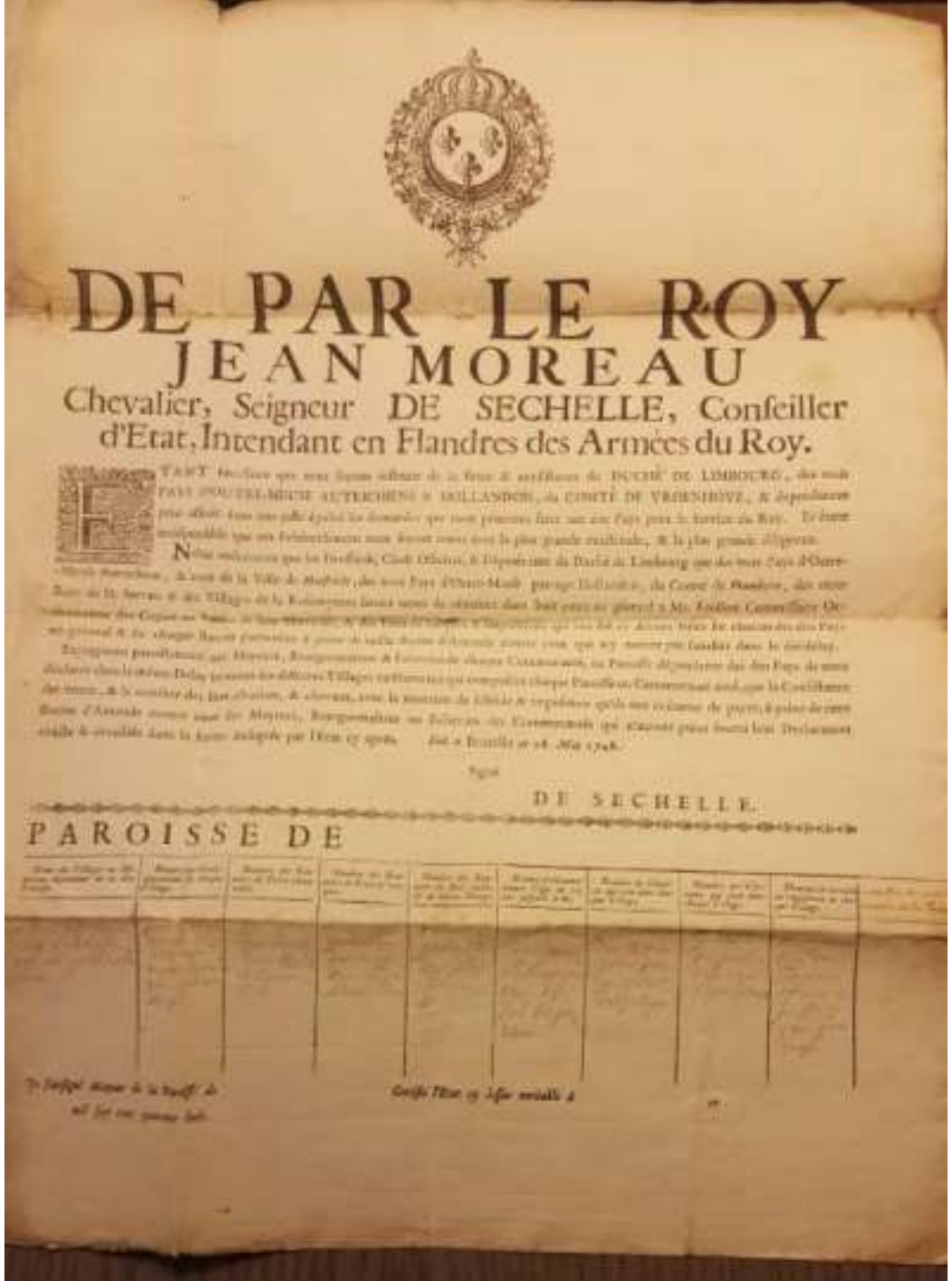

DE PAR LE ROY

JEAN MOREAU

Chevalier, Seigneur DE SECHELLE, Conseiller d'Etat, Intendant en Flandres des Armées du Roy.

DE SECHELLE.

PAROISSE DE

Oostenrijkse Successieoorlog 1740-1748

Beleg en inname van Maastricht, 1748

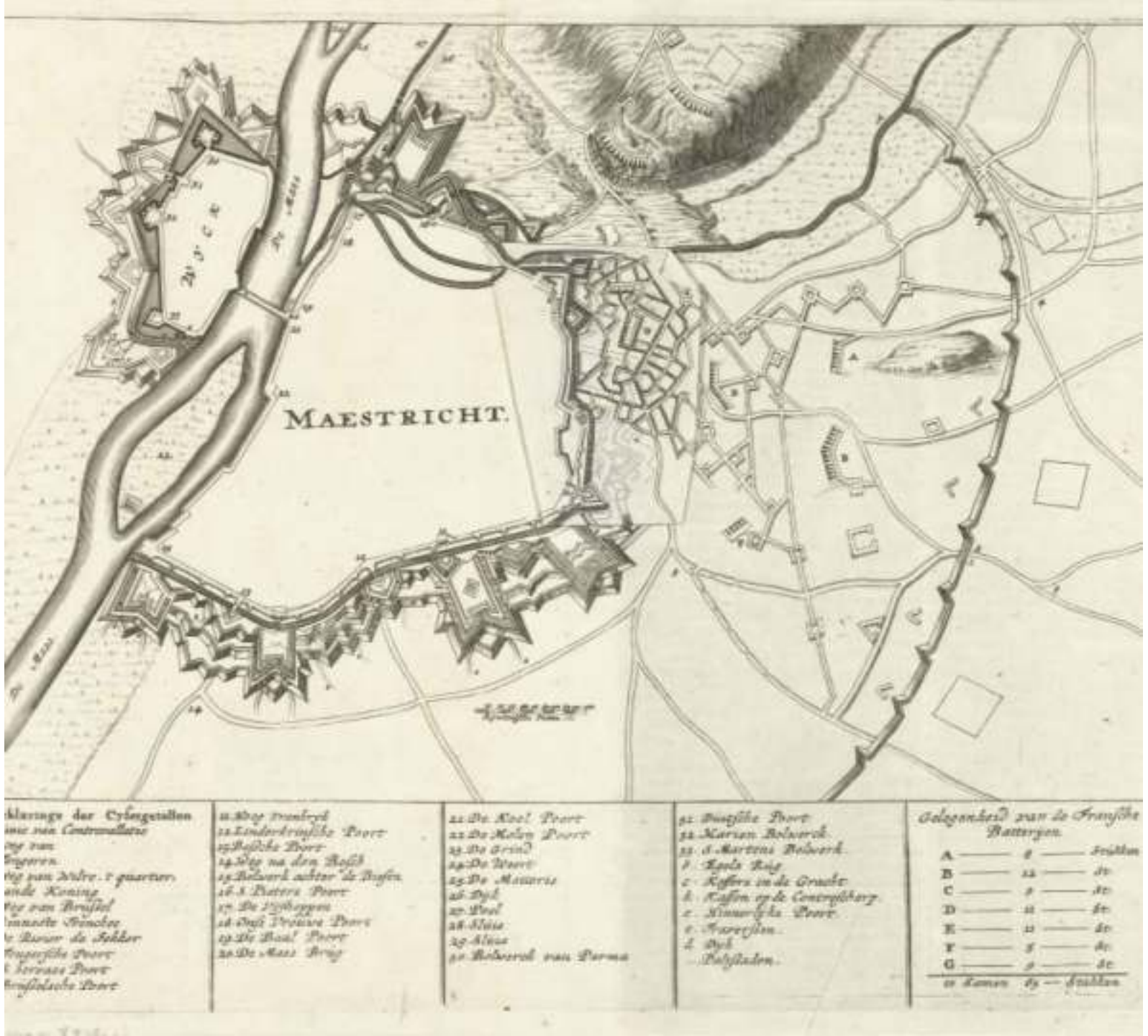

Zevenjarige Oorlog, 1756-1763

Republiek neutraal

WAARSCHOUWINGE.

VAn wegens en op uytdrukkelyk bevel van de HOOG MOGENDE HEEREN STAATEN GENERAAL DER VEREENIGDE NEDERLANDEN, Werden alle en een jegelyk In en Opgeſeten deſer Landen gewaarſchouwt, dat ſy geene *Krygs en monthebhoeftens van de Armeen*, of ook *Equipage van Militairen*, in welke dienſt deſelve ook ſouden mogen weeſen geengageert, onder de vlugtende Goederen ſullen bergen; als waar door aanleyding gegeven ſoude worden, dat de ſelve vervolgt, en het *Territoir van den Staat* niet gemenageert ſoude werden.

Op pœne, dat de ſchade daar door aan den Lande, Dorp, Huyſen, of Perſonen overkomende, op haar ſal worden erhaalt, en ſy daar en boven na exigentie van ſaaken *arbitraarlick* werden geſtraft en gecorrigeert.

Gelyk ook aan de ſelve vergoedinge en correctie ſullen onderworpen weeſen, die geene, die op eenige andere wyſe, 't ſy door vervoeren, 't ſy door acquiſitie van voorſz. Goederen, tot diergelyk vervolg oorſaak ſullen geven.

En op dat hier van niemant eenige ignorantie pretendere, ſal deſe alomme in den Lande werden gepubliceert en geaffigeert.

Aldus gedaan den 13. July 1758.

Hbr: van den Heuvel

Zevenjarige Oorlog, 1756-1763

Politieke grenzen, 1785-1794

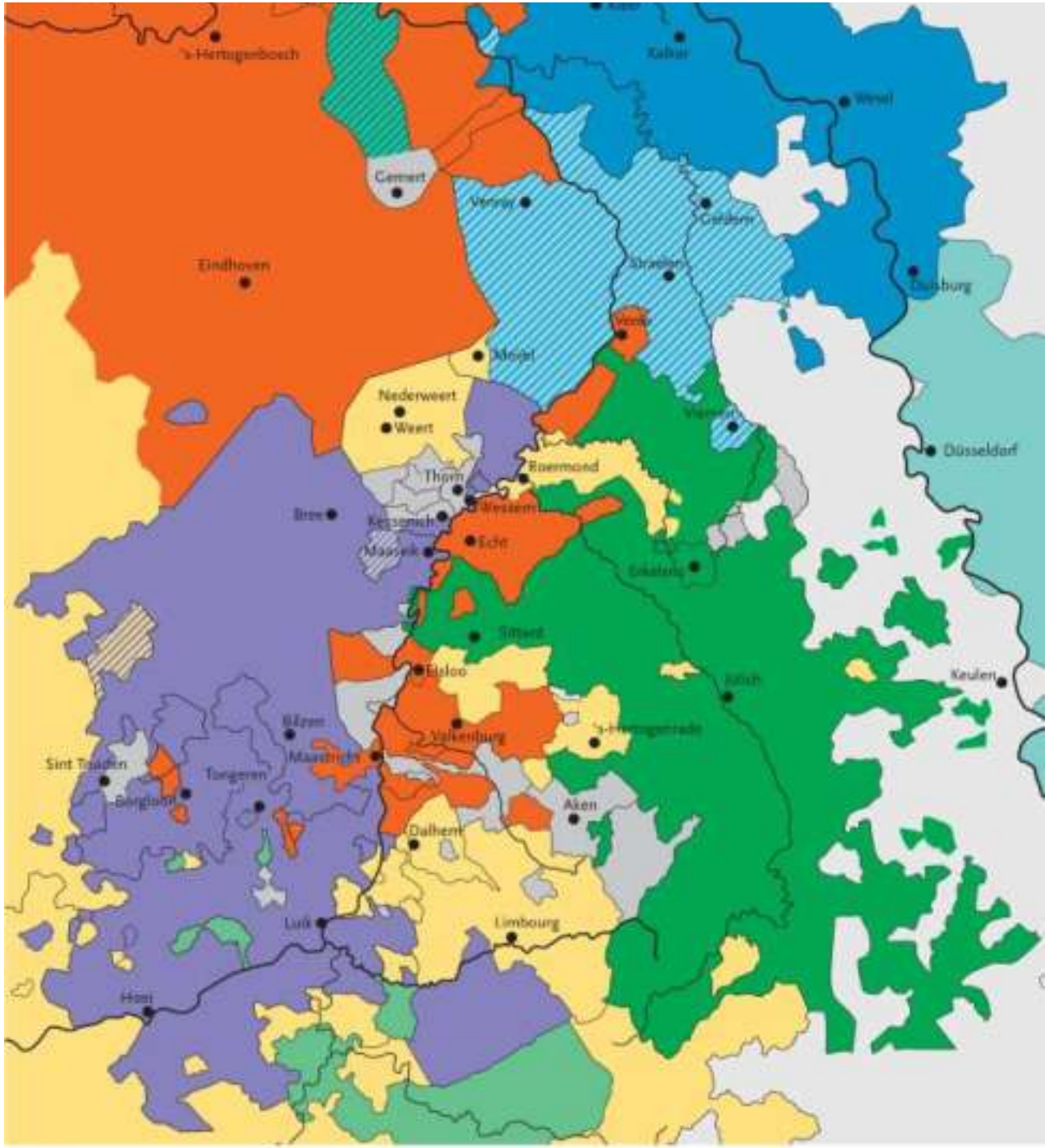

‘Vous êtes Français’

1 oktober 1795

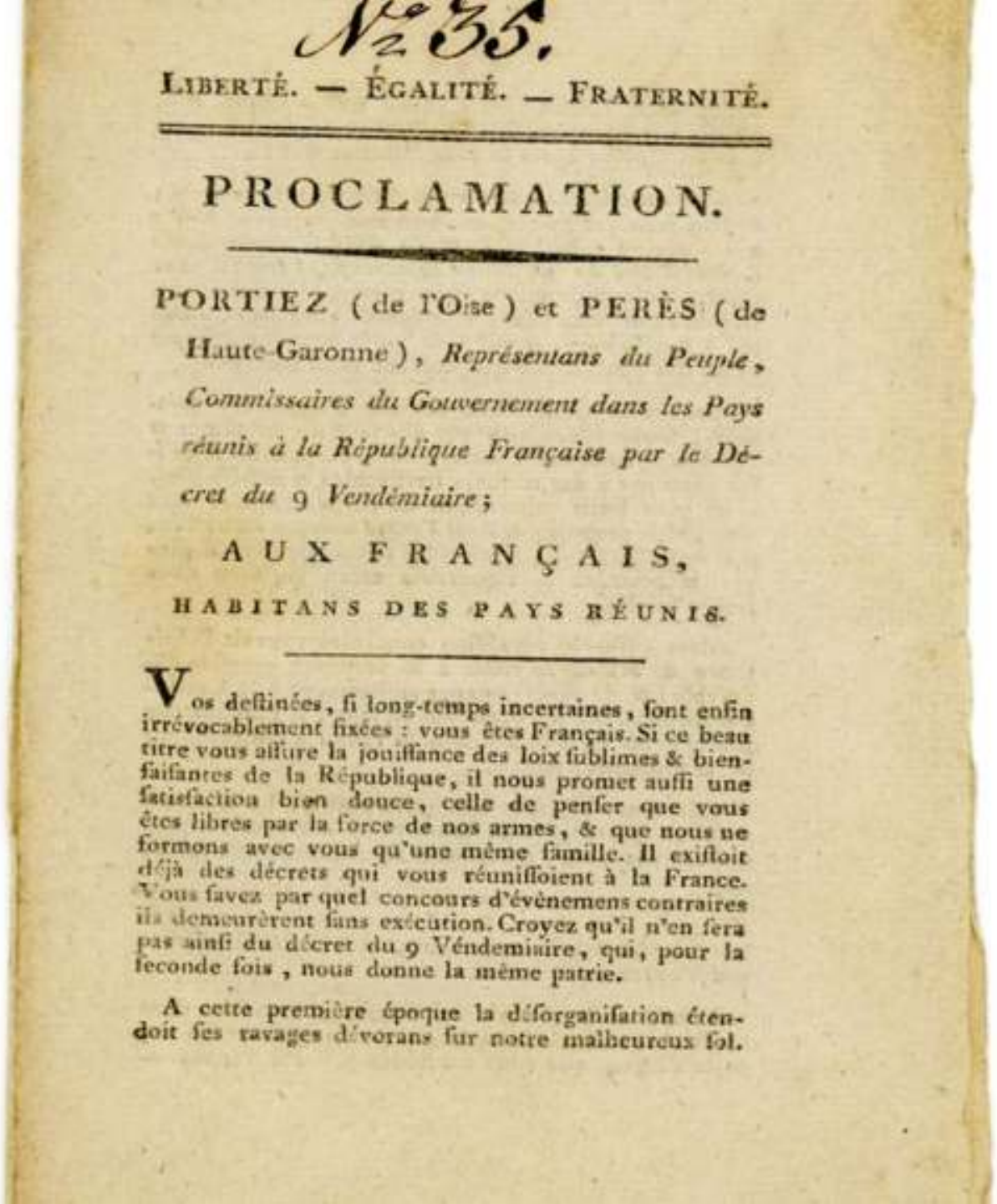

N° 35.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

PROCLAMATION.

PORTIEZ (de l'Oise) et PERÈS (de Haute-Garonne), *Représentans du Peuple, Commissaires du Gouvernement dans les Pays réunis à la République Française par le Décret du 9 Vendémiaire;*

AUX FRANÇAIS,

HABITANS DES PAYS RÉUNIS.

Vos destinées, si long-temps incertaines, sont enfin irrévocablement fixées : vous êtes Français. Si ce beau titre vous assure la jouissance des loix sublimes & bienfaisantes de la République, il nous promet aussi une satisfaction bien douce, celle de penser que vous êtes libres par la force de nos armes, & que nous ne formons avec vous qu'une même famille. Il existoit déjà des décrets qui vous réunissoient à la France. Vous savez par quel concours d'évènemens contraires ils demeurèrent sans exécution. Croyez qu'il n'en sera pas ainsi du décret du 9 Vendémiaire, qui, pour la seconde fois, nous donne la même patrie.

A cette première époque la désorganisation étendoit ses ravages dévorans sur notre malheureux sol.

De 9 *départements réunis* (situatie vanaf 1810)

Verenigd Koninkrijk der Nederlanden, 1815-1830

Provincie Limburg

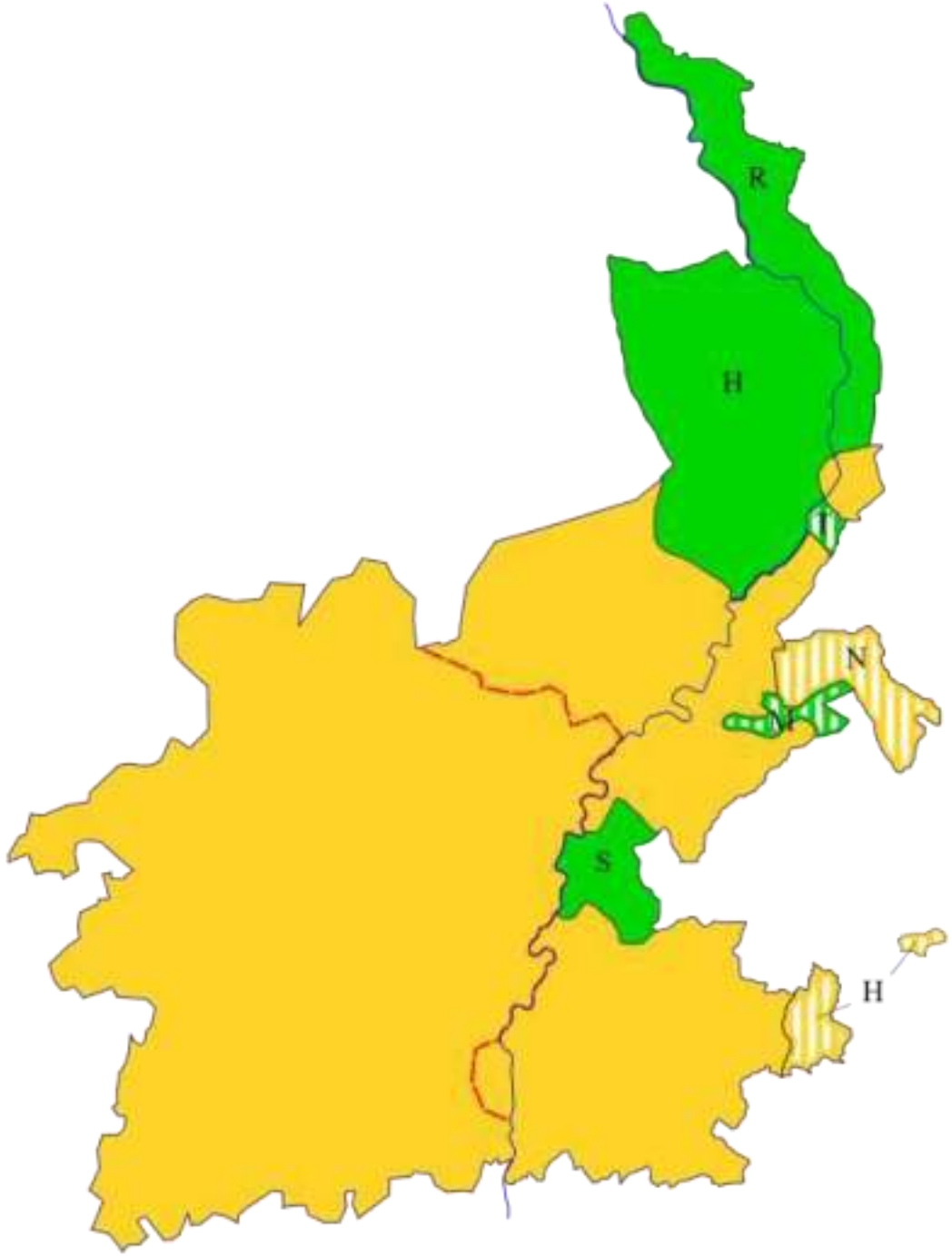

La Belgique indépendante aux frontières contestées (1830-1839)

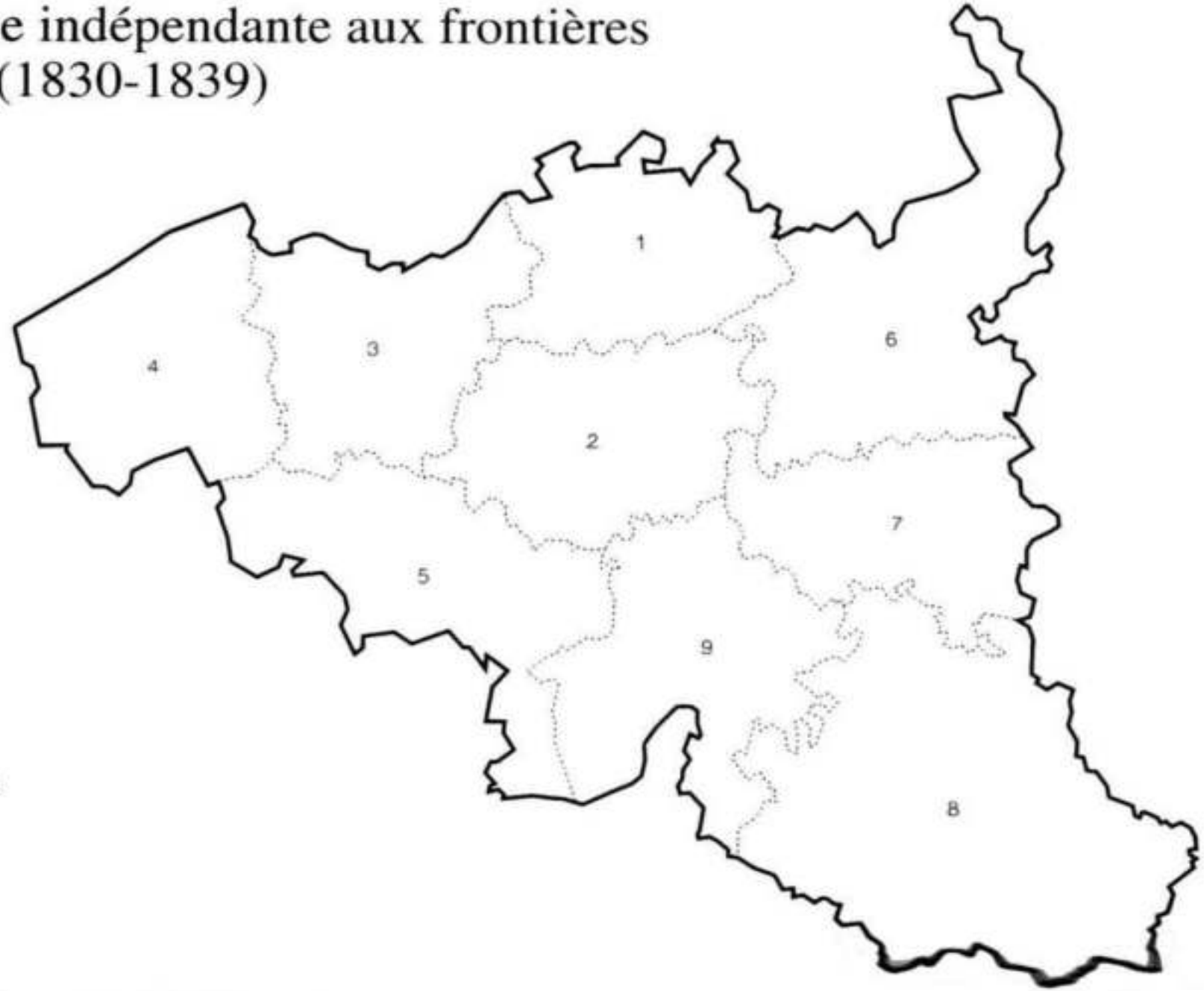

1 Anvers
2 Brabant
3 Flandre orientale
4 Flandre occidentale
5 Hainaut
6 Limbourg
7 Liège
8 Luxembourg
9 Namur

Nederland en de Duitse Bond

1839-1867

Parijs
februari 1848

Berlijn 1848

Jan Lodewijk, baron van Scherpenzeel-Heusch

revolutiejaar 1848

separatisme-beweging in Limburg

Frankfurt mei 1848

Lithografie naar Leo von Elliot, Pruisisch beeldarchief

Limburg uit de Duitse Bond 1867

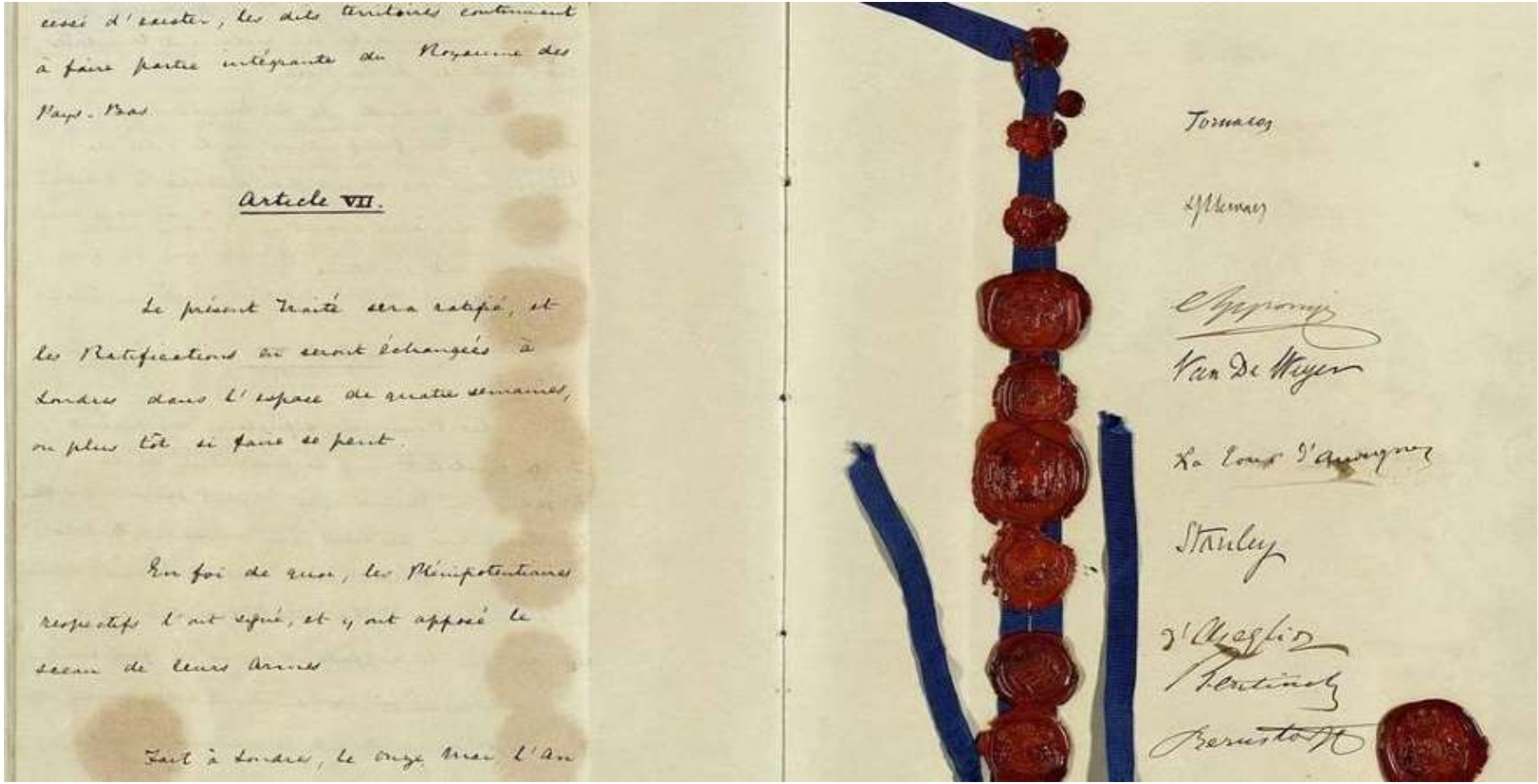

cessé d'exister, les dits territoires continuent à faire partie intégrante du Royaume des Pays-Bas.

Article VII.

Le présent Traité sera ratifié, et les Ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le sceau de leurs Armes.

Fait à Londres, le onze Mai l'An

Tornaco

Van De Weyer

Stanley

Bernstorff

Frans-Duitse oorlog

Overgave van Napoleon III

2 september 1870

28e ANNÉE — MARDI 4 AOUT 1914. EDITION — N° 216

ABONNEMENTS

LE SOIR est distribué dans toute l'agglomération bruxelloise (rez-de-chaussées) contre fr. 0.30 par mois.

Abonnement d'étage : fr. 0.60 par mois

POUR TOUTE LA BELGIQUE : 3 mois, fr. 2.25; 6 mois, fr. 4.25; 1 an, fr. 8.

[illegible]

TIRAGE : 180,000 EXEMPLAIRES

LE SOIR

Chaque jour de 8 à 16 pages — BUREAUX : PLACE DE LOUVAIN, 23-25, BRUXELLES — Deux éditions : AB à 3 h. et B à 6 h.

INSERTIONS

[illegible]

TÉLÉPHONES : Annonces : A 591 ; Administration : A 4738 ; Rédaction : A 108 et A 3649

[illegible]

L'ALLEMAGNE VIOLE LA NEUTRALITÉ BELGE

L'Ultimatum allemand - La Belgique se défendra par tous les moyens

Voir plus loin nos Dernières nouvelles

L'Allemagne adresse un ultimatum à la Belgique

Le ministre d'Allemagne à Bruxelles a remis dimanche, à 7 heures du soir, à M. Davignon, ministre des affaires étrangères, un ultimatum au nom de son gouvernement.

Cet ultimatum propose à la Belgique une entente pour faciliter les opérations de l'Allemagne.

La Belgique a jusqu'à lundi, à 7 heures du matin, pour donner sa réponse.

Dès que le gouvernement fut en possession de cet ultimatum, le Roi a été prévenu. Immédiatement, un conseil des ministres a été convoqué; les ministres d'Etat furent priés d'y assister. Ce conseil s'est tenu au Palais de Bruxelles. Y assistaient également : le général de Selliers de Moranville, chef de l'état-major général de l'armée; le général de Ryckel, sous-chef, et le général Hanoteau, aide de camp du Roi.

Ce conseil des ministres a duré plusieurs heures : il n'a pris fin que vers minuit.

Plusieurs membres du gouvernement, M. Paul Hymans et M. Van den Heuvel, ministres d'Etat, se rendirent immédiatement au département des affaires étrangères, afin de rédiger un projet de réponse. Celui-ci a été soumis à un nouveau conseil des ministres, qui s'est tenu sous la présidence du Roi, au Palais de Bruxelles.

Commencé à 1 heure du matin, il n'a pris fin qu'à 4 heures.

M. de Broqueville, ministre de la guerre, est rentré immédiatement à son hôtel de la rue de la Loi, où il a conféré avec le colonel Wielemans, chef de son cabinet militaire, et avec M. De Pauw, chef de son cabinet civil.

Le général de Selliers de Moranville, qui était rentré à son cabinet à l'état-major général, avenue de Cortenberg, arrivait bientôt à l'hôtel du ministre de la guerre, avec lequel il eut une longue conférence.

La réponse de la Belgique sera communiquée dans la matinée.

LA BELGIQUE REPOUSSE L'ULTIMATUM ALLEMAND

Les nominations parues ce matin au " Moniteur „

Nouveaux ministres d'Etat

Le Moniteur publie les arrêtés suivants :

Albert, roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

De l'avis de notre Conseil des ministres, nous avons arrêté et arrêtons :

MM. le comte Goblet d'Alviella, vice-président du Sénat, et P. Hymans, membre de la Chambre des représentants, sont nommés ministres d'Etat.

Le Roi commande l'armée

Le Roi a pris le commandement en chef de l'armée mise sur le pied de guerre.

Le lieutenant-général E. Hanoteau, inspecteur général de l'artillerie, est nommé aide de camp du Roi.

Ordre de Léopold II. - Nominations

Albert, roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Voulant reconnaître les services exceptionnels rendus par le lieutenant-colonel Eugène-Marie-Michel De Mey, du service de la fortification de la position fortifiée d'Anvers, commandant du génie du 1er secteur, dans la direction des travaux d'extension du camp de Brasschaet, il est nommé commandeur de l'ordre de Léopold II.

Le major A.-V. Deltenre est nommé officier de l'ordre de Léopold II.

Le capitaine commandant C.-R.-J. Schoofs et le capitaine en second H.-E.-S.-G. Bosner sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold II.

Nominations dans l'armée

Les officiers renseignés dont les noms suivent sont admis dans le cadre des officiers de réserve :

Dans les compagnies d'état-major

Le capitaine [illegible]

Dans l'infanterie

Le colonel Van Overstraeten, E.-E.

Dans l'artillerie

Les colonels : Franz, J.-B.-F. et de Renard de Fer [illegible]

[illegible]

Dans l'artillerie

[illegible]

Dans l'infanterie

[illegible]

Les Chambres réunies d'urgence

Séance solennelle sous la présidence du Roi

Le conseil des ministres a décidé de convoquer télégraphiquement les Chambres pour demain mardi, à 10 heures.

Le roi Albert présidera lui-même la séance d'ouverture et prononcera un discours.

Le 8 août 1870, Léopold II présida également la séance de la Chambre belge, lors de la guerre franco-allemande.

Il avait par devers lui une lettre personnelle de Napoléon III et de Guillaume Ier lui assurant la neutralité de la Belgique.

Nous n'en sommes plus là, hélas !

Les nouveaux ministres d'Etat

Nous croyons rendre hommage à la vérité en disant qu'il n'était pas nulle l'ingérence nouvelle de l'ultimatum allemand pour déterminer la nomination de MM. Paul Hymans et le comte Goblet d'Alviella au poste de ministre d'Etat.

Hier matin alors que le ministre d'Allemagne à Bruxelles, suivant l'exemple impudent de son collègue de Paris, essayait de rassurer les Belges et affirmait [illegible] le respect de son gouvernement pour notre neutralité, un membre du gouvernement nous avisait de la décision prise par le conseil des ministres de nommer les deux membres de la gauche en qualité de ministres d'Etat.

LES DÉPUTÉS SOCIALISTES

Une délégation de députés socialistes composée de MM. Vandervelde, Louis Bertrand, Royer, Emile Brunet et Wauters, s'est rendue ce matin au département de la guerre à l'effet de s'entendre avec M. de Broqueville sur divers points de l'ordre du jour de la Chambre, qu'ils étaient désireux de préparer.

En présence de la situation nouvelle créée par l'ultimatum prussien, ces messieurs ont prié le chef du cabinet civil du ministre de lui dire en leur nom qu'en ce moment il n'y avait plus qu'un cœur et qu'une âme pour la défense de nos libertés.

« Il n'y a plus que des Belges en présence de la tyrannie », nous a dit M. Vandervelde.

Le bureau de la gauche socialiste se rencontrera dans l'après-midi avec le chef du cabinet et lui fera part des patriotiques décisions de la gauche socialiste.

Le mouvement au ministère de la guerre

A minuit M. le ministre de Broqueville a [illegible]

[illegible]

Des pilotes de ce club se sont engagés en vue de piloter ces ballons ou de servir comme observateurs.

UNE SCÈNE ÉMOUVANTE

Ce matin, à 9 heures, dans le cabinet d'attente du département de la guerre, un homme de haute taille, à la belle barbe blanche, l'air énergique, fait les cent pas, va, vient, montrant une extrême agitation. C'est M. Léon Gérard, président de la Société des aéronautes.

— Qu'y a-t-il donc ? lui disons-nous.

— Il y a que je demande à partir pour me mettre à la disposition d'un chef de corps d'armée, comme aérostier, et que j'ai peur qu'on ne m'accepte pas, à cause de mon âge !

En voici qu'arrive le commandant Blaise porteur d'un pli.

M. Léon Gérard est désigné en qualité d'aérostier attaché à la place fortifiée d'Anvers, en qualité de capitaine.

Des larmes de bonheur perlent aux yeux de notre vaillant concitoyen, qui donne l'accolade au commandant Blaise et disparaît, fou de joie.

La garde civique fait le service de garnison

Une compagnie de chasseurs éclaireurs garde, depuis samedi soir, une usine à essence d'automobile dont le gouvernement a réquisitionné la fabrication pour son usage.

Dimanche à 4 h. 1/2 de l'après-midi, le bataillon des chasseurs éclaireurs s'est réuni boulevard de la Senne et s'est rendu de là à la caserne de la drève Sainte-Anne pour faire le service de garnison au palais de Laeken. Il remplace un bataillon du 9me de ligne.

Un appel de mères de famille

Nous recevons cette lettre, que tout le monde approuvera :

Monsieur le directeur du *Soir*,

Nous nous adressons au *Soir*, qui est le [illegible]

Belgische annexatieplannen 1919

Belgische annexatieplannen 1919

Oost West

Thuis best